



Direction Sports et Jeunesse
Service Piscines Patinoire

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47

Arrêté n° 2024-A-046

portant cession d'un lot de 330 serrures de casiers de la marque OJMAR
à la Ville de LIMOGES

Le Président,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n° 17 prise en application de l'article L 5211-10 du CGCT par le Conseil Communautaire du 2 mai 2023 donnant délégation au Président de La Roche-sur-Yon Agglomération pour décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou à titre onéreux des biens meubles dont la valeur n'excède pas 5000 € HT,
Considérant la proposition de reprise faite par la Ville de LIMOGES le 17/04/2024

Arrête

- Article 1 :** Il est procédé à la cession de 330 serrures de casiers de la marque OJMAR au profit de la Ville de LIMOGES, sise Hôtel de Ville – 1 square Jacques Chirac – BP 3120 – 87031 LIMOGES Cédex 1.
- Article 2 :** Le prix d'achat par la Ville de LIMOGES, est le suivant : 1 000.00 € TTC.
Tous les frais incombant à cette cession seront supportés intégralement par l'acquéreur.
Cette vente n'est pas soumise à la TVA.
- Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services mutualisée de la Ville et de l'Agglomération est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le Président,
Luc BOUARD

Signé numériquement le 16/05/2024
par BOUARD Luc
Président



Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.